

Assainissement collectif :

97 foyers raccordés en 2022. La commune a procédé à des travaux d'assainissement sur le territoire du bourg de CUREMONTE. La solution technique retenue a été l'assainissement semi-autonome, par regroupement des habitations sur différentes unités de traitement.

Le bourg est divisé en **sept secteurs** répartis sur 6 tranches de travaux, formant **sept réseaux distincts**, aboutissant pour chacun d'entre eux sur une installation de traitement de type « filtre à sable ». La majeure partie des résidences secondaires est concentrée dans le bourg.

Recettes d'exploitation :

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	Evolution entre 2021 et 2022
Redevances	30 987.74	31 148.63	32 166.19	+1017.56
Autres produits gestion courante	0.31	0.00	1.06	+1.06
Produits financiers ou exceptionnels	347.72	0	0	0
TOTAL recettes réelles	31 335.77	31 148.63	32 167.25	+ 1 018.62
<i>EVOLUTION entre N et N-1</i>	- 2.23%	- 0.5966%	+0.03270 %	
(Opérations d'ordre)	6 796.76	6 796.76	6 796.76	
Recettes de Fonctionnement par FOYER	329.85	324.46	331.62	

En tenant compte des opérations d'ordre, les recettes d'exploitation de l'exercice 2022 s'élèvent à **38 964.01€** liées principalement aux redevances des particuliers et **A des opérations d'ordre concernant l'amortissement des subventions.**

Dépenses d'exploitation :

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	Evolution entre 2021 et 2022
Charges générales	771.30	6 908.12	2 494.58	- 4 413.54
Personnel affecté par la commune	10 167.30	10 390.00	10 760.00	+ 370.00
Reversement Agence de l'eau	1 314.00	1 221.00	1 271.00	+ 50.00
Autres charges de gestion courante			192.72	+ 192.72
Intérêts emprunts	2 898.91	2 440.54	1 969.45	- 471.09
Charges except	0	0	62.23	+ 62.23
TOTAL Dépenses réelles	15 151.51	20 959.66	17 239.98	- 3 719.68
<i>EVOLUTION par rapport année précédente</i>	+ 7.115 %	+ 7.115 %	- 17.75%	
<i>(Opérations d'ordre)</i>	20 496.47	21 050.84	20 836.05	
<i>Dépenses de Fonctionnement par FOYER</i>	159.49	218.83	177.73	

En tenant compte des opérations d'ordre, les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élèvent à **38 076.03 €**.

Afin d'éviter la réalisation de gros investissements, il convient d'entretenir de façon régulière les stations. Les opérations d'ordre concernent l'amortissement des travaux effectués.

Recettes d'Investissement :

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	Evolution entre 2021 et 2022
Ventes...	0	0		=
Autres produits gestion courante	0	0		=
Produits financiers ou exceptionnels	0	0		=
TOTAL recettes réelles	0	0		=
<i>(Opérations d'ordre)</i>	20 496.47	21 050.84	20 836.05	
<i>EVOLUTION entre N et N-1</i>	- %	+ 0%		
<i>Recettes d'Investissement par foyer raccordé</i>	0	0		0

Les recettes d'investissement de l'exercice 2021 ne sont que des opérations d'ordre qui ne concernent que les amortissements liés aux investissements réalisés lors de la mise en place du réseau et au matériel acheté pour **21 050.84€**.

Dépenses d'Investissement :

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	Evolution entre 2021 et 2022
Immobilisations corporelles	624.00	0	4 140.00	+ 4 140.00
Immobilisations en cours				
Emprunts	10 141.06	10 379.38	10 630.01	+ 250.63
TOTAL recettes réelles	10 765.06	10 379.38	14 770.01	+ 4 390.63
<i>EVOLUTION par rapport année précédente</i>	- %	-58.697 %	+ 42.30 %	
<i>(Opérations d'ordre)</i>	6 796.36	6 796.76	6 796.76	
<i>Dépenses d'Investissement par foyer raccordé</i>	113.32	107.00	152.27	

En tenant compte des opérations d'ordre, les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 s'élèvent à **21 566.77€**. Elles concernent essentiellement le remboursement des emprunts contractés lors de la réalisation des travaux et l'opération d'ordre correspond aux amortissements des subventions perçues.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Excédent cumulé de la section d'Investissement :	+ 10 961.99€
Déficit de la section Investissement exercice 2022 :	-730.72€
SOLDE CUMULE	10 231.27€
Restes à réaliser : Engagement travaux	- 1 886.00€
EXCEDENT DE FINANCEMENT A REPORTER sur 2022	8 345.27 €

Excédent de la section de Fonctionnement reporté :	+158 510.39€
Excédent de la section Fonctionnement exercice 2022 :	887.98€
EXCEDENT A REPORTER sur 2022 :	+159 398.37€

Capacité d'autofinancement

L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement et doit obligatoirement couvrir le remboursement du capital des emprunts.

Cette étape permet de déterminer ensuite la « capacité de désendettement », c'est-à-dire le niveau d'endettement de la commune en calculant le nombre d'années nécessaire pour rembourser la totalité du capital de sa dette.

Annuités

2022/	11 491 €
2023/	11 280 €
2024/	10 763 €
2025/	9 067 €
2026/	4 271 €
2027/	4 271 €

Il convient de préserver une certaine capacité d'autofinancement afin de pouvoir continuer à financer des projets d'investissements, sans augmenter l'encours de la dette.

En cours de la dette	35 349 €
Annuité de la dette au 31/12/22	11 280 €
Recettes réelles de Fonctionnement	32 167 €
Dépenses réelles de Fonctionnement	17 240 €
Capacité d'autofinancement	14 927€
Capacité de désendettement	2 ans 1/2

Cette capacité d'autofinancement et de désendettement, permet une souplesse quant à la possibilité d'autofinancer ou d'emprunter par la commune pour ses projets ultérieurs